



TOPAZE

DERNIÈRE MISE À JOUR: 06.10.2025

FONGICIDES

PROTECTION DES CULTURES

N° AMM : 8300025

Composition: 100 g/l penconazole

Famille chimique : Triazoles

Formulation: EC Concentré émulsionnable

Positionnement et mode d'action: Préventif, Curatif : il est toutefois recommandé de lutter contre l'oïdium de façon préventive, Systémique, Translaminaire, Vapeur : qui procure sa très bonne efficacité

Description produit

Fongicide pour la vigne, les arbres fruitiers et les cultures légumières contre l'oidium, à mode d'action préventif et curatif.

Usages autorisés

Artichaut

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:51 Max:81

Délai Avant Récolte (DAR): 14 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée:

Aubergines - plein champ

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:21 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Egalement autorisé sous abri. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Très efficace

Aubergines - sous serre

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:21 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Egalement autorisé sous abri. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Très efficace

Cognassiers

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.25 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:71 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 14 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.025 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Avril, Mai, Juin, Juillet,

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Après la floraison

Concombres - plein champ

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:51 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière. Egalement autorisé sous abri.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Très efficace

Concombres - sous serre

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:51 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière. Egalement autorisé sous abri.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Très efficace

Cornichons - plein champ

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:51 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière. Egalement autorisé sous abri.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Très efficace

Cornichons - sous serre

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:51 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière. Egalement autorisé sous abri.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Très efficace

Courgettes - plein champ

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:51 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière. Egalement autorisé sous abri.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Très efficace

Courgettes - sous serre

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:51 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière. Egalement autorisé sous abri.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Très efficace

Melons plein champ

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:51 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Egalement autorisé sous abri. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Très efficace

Melons sous serre

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:51 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Egalement autorisé sous abri. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Très efficace

Nashi

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.25 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:71 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 14 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.025 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Avril, Mai, Juin, Juillet,

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Après la floraison

Nectarinier

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.035 L/ha

Nombre maximum d'applications: 1/an

Stade d'application (BBCH): Min:71 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 14 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Commentaire dose: Nb d'applications : 1/an ou 2 applications 1 an sur 2. Volume maximum de 1500 L/ha, ne pas dépasser la dose de 0,5 L/ha.

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.035 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Avril, Mai, Juin, Juillet

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Après la floraison

Néflier

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.25 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:71 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 14 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.025 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Avril, Mai, Juin, Juillet,

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Après la floraison

Pastèque

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:51 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Egalement autorisé sous abri. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Très efficace

Piments – plein champ

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:55 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Egalement autorisé sous abri. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Efficace

Stade d'application préconisée: Traiter après le stade BBCH 55, apparition de l'inflorescence

Piments – sous serre

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:55 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Egalement autorisé sous abri. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Efficace

Stade d'application préconisée: Traiter après le stade BBCH 55, apparition de l'inflorescence

Poirier

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.25 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:71 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 14 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.025 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Avril, Mai, Juin, Juillet,

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Après la floraison

Poivrons - plein champ

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:55 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Egalement autorisé sous abri. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Efficace

Stade d'application préconisée: Traiter après le stade BBCH 55, apparition de l'inflorescence

Poivrons - sous serre

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:55 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Egalement autorisé sous abri. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Efficace

Stade d'application préconisée: Traiter après le stade BBCH 55, apparition de l'inflorescence

Pommette

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.25 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:71 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 14 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.025 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Avril, Mai, Juin, Juillet,

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Après la floraison

Pommier

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.25 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:71 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 14 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.025 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Avril, Mai, Juin, Juillet

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Après la floraison

Potimarron

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:51 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Egalement autorisé sous abri. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Très efficace

Potiron

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:51 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Egalement autorisé sous abri. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Très efficace

Pêcher

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.035 L/hl

Nombre maximum d'applications: 1/an

Stade d'application (BBCH): Min:71 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 14 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Commentaire dose: Nb d'applications : 1/an ou 2 applications 1 an sur 2. Volume maximum de 1500 L/ha, ne pas dépasser la dose de 0,5 L/ha.

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.035 L/hl

Période d'utilisation préconisée: Avril, Mai, Juin, Juillet

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Après la floraison

Tomates - plein champ

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:21 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Egalement autorisé sous abri. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Très efficace

Tomates - sous serre

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.5 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:21 Max:89

Délai Avant Récolte (DAR): 3 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: Intervalle minimum entre les applications : 10 jours. Egalement autorisé sous abri. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.5 L/ha

Efficacité: Très efficace

Vigne - Raisins de cuve

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.25 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:53 Max:79

Délai Avant Récolte (DAR): 28 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: 2 applications par an non consécutives. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.25 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Mai, Juin, Juillet, Aout,

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Du stade grappes séparées jusqu'à la fermeture de la grappe

Vigne - Raisins de table

Méthode d'application Traitement des parties aériennes

Oïdium

Dose autorisée: 0.25 L/ha

Nombre maximum d'applications: 2/an

Stade d'application (BBCH): Min:53 Max:79

Délai Avant Récolte (DAR): 28 Jours.

Zone Non Traitée aquatique (en m): 5

Dispositif végétalisé permanent (DVP) (en m): -

DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m): -

Condition d'emploi réglementaire: 2 applications par an non consécutives. Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Dose préconisée: 0.25 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Mai, Juin, Juillet, Aout,

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Du stade grappes séparées jusqu'à la fermeture de la grappe

Classement et sécurité

Classement



SGH07 SGH08 SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Délai de rentrée

Pour les travailleurs : 48 Heures (en application de la réglementation en vigueur)

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

P102 Tenir hors de portée des enfants. P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases)
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
 SPe2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du penconazole sur sols à pH<7.
 SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau.
 Ne pas utiliser les sous-produits de pommes traitées en alimentation animale.
 SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

Pour l'opérateur, lors de l'utilisation du produit, porter les Equipements de Protection Individuelle (EPI) suivants :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT ET NETTOYAGE	APPLICATION AVEC PULVÉRISATEUR À RAMPE OU PNEUMATIQUE		APPLICATION AVEC UNE LANCE		CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION cultures hautes (> 50 cm) et basses (< 50 cm)
		PULVÉRISATION BASSE (AVEC OU SANS CABINE) OU HAUTE AVEC CABINE FERMÉE	PULVÉRISATION HAUTE SANS CABINE	SANS CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION		
				CULTURES BASSES (< 50 CM)	CULTURES HAUTES (> 50 CM)	
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique ¹	À usage unique ¹	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire		EPI vestimentaire		
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	EPI partiel					
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4	OU Type 3 ou 4		Type 4 avec capuche		Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche
BOTTES certifiées EN 13 832-3				Bottes	Bottes	Bottes

¹ En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans le cas d'un tracteur avec cabine, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Conditions d'utilisation

Préparation de la bouillie	Préparation de la bouillie: verser TOPAZE dans la cuve à moitié remplie d'eau, agitateur en marche . Compléter au volume d'eau désiré et maintenir l'agitation pendant tout le traitement. En cas de mélange introduire TOPAZE après les sachets hydrosolubles, les poudres mouillables, les granulés dispersibles et les suspensions aqueuses.
Conditions particulières de mise en oeuvre	Tout mélange avec les engrais foliaires est déconseillé
Pulvérisation	Vigne : Traiter sur la zone fructifère rang par rang et face par face.
Volume d'eau	Adapter le volume d'eau au type de pulvérisation et au volume de végétation - CULTURES LEGUMIERES : appliquer un volume > à 300 l/ha de bouillie.
Paramètres pression	Adapter la pression au type de pulvérisation, au type de buses et en fonction du volume/ha retenu .
Délai sans pluie	2 heures
Type de buse	A fente A limitation de dérive
Mélanges	Respecter la réglementation en vigueur
Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit. • Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés : <p>Réemploi de l'emballage interdit.</p> <p>En fonction des produits / contenants achetés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée. - Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique. - Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique. <p>Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.</p> <p>Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

Urgences

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : www.quickfds.com

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel
gratuits

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel
gratuits

Renseignements techniques **0 825 00 05 52** Service 0,15 € / min
+ prix appel

En cas d'accident de transport **00 32 3 575 55 55**

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

•
En cas de contact cutané :
enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.
En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

•
En cas de projection dans les yeux :
rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

•
En cas d'inhalation :
en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

•
En cas d'ingestion :
rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

Mentions légales

TOPAZE® - Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

TOPAZE® - AMM N° 8300025 - Composition : 100 g/l penconazole * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du penconazole sur sols à pH7. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez

[Ecophyto](#)

·
Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou

www.syngenta.fr

·



Pour avoir une information réglementaire complète :

merci de vous référer aux mesures de gestion des risques (SP, SPe, ...) et aux conseils de prudence dans l'onglet CLASSEMENT ET SECURITE.

L'utilisation de ce produit est préconisée uniquement sur les cultures et cibles affichées dans l'onglet USAGES AUTORISES, conformément à la réglementation en vigueur.

Syngenta France S.A. décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non préconisées.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.